

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 508 Personnel européen

n° 508

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 juin 1943

Numéro JO  
n° 13 du 30/07/1943

Date du numéro  
30 juillet 1943

### TEXTE INTÉGRAL

M. MARIANOS, mécanicien, .-ou.- chef d'atelier au service des Travaux publics est admis pour compter du 1er juillet 1943 au salaire mensuel de 5.400 traites exclusif de toute indemnité à l'exception des indemnités à l'exception des indemnités pour charges de famille.